

QU'EST-CE QUE L'U2P ?

L'U2P représente et défend les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Elle est l'organisation nationale interprofessionnelle qui rassemble le plus grand nombre d'entreprises adhérentes.

Notre mission :
Représenter et promouvoir l'économie de proximité.

Notre ambition :
Faire en sorte que les lois, les réglementations et les accords paritaires soient favorables au développement des entreprises de proximité.

Notre spécificité :
Donner une voix aux petites et moyennes entreprises présentes en tous points du territoire.

- 5 organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL, CNATP)
- 119 organisations professionnelles nationales
- Un réseau de 115 U2P territoriales



“ *Alain Griset, Président de l'U2P*

Nous formons un tissu d'entreprises qui se développent, innovent et investissent. Nos activités font battre le cœur des territoires et les emplois que nous créons ne sont pas délocalisables. Nous portons une vision positive de l'entrepreneuriat et incarnons mieux que quiconque le *made in France*. En un mot : nous sommes l'économie de proximité.

L'U2P est dirigée par des chefs d'entreprise de proximité. Elle est là pour proposer des règles du jeu qui correspondent à vos besoins. Votre engagement est capital, rejoignez-nous et faites entendre la voix des entreprises de proximité !

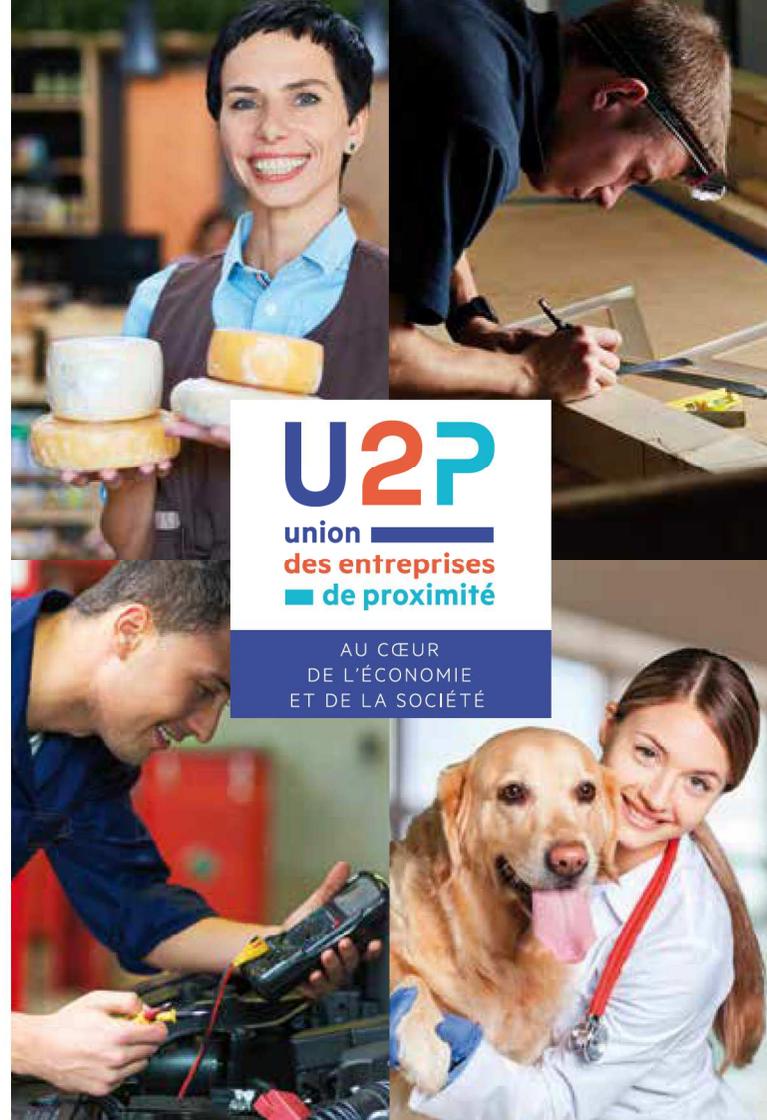
”

U2P union
des entreprises
de proximité
BRETAGNE

u2p-bretagne.fr
contact@u2p-bretagne.fr

 @U2P Bretagne

02 99 77 24 06
Forum de la Rocade,
40, rue de Bignou
Immeuble Delta 4
35510 Cesson-Sévigné



U2P
union
des entreprises
de proximité

AU CŒUR
DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA SOCIÉTÉ

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ?

- Artisanat du **bâtiment**, des **travaux publics** et du **paysage**
- Artisanat de la **fabrication** et des **services**
- Artisanat et commerce de l'**alimentation**
- Professions libérales de la **santé**, du **droit**, des **techniques** et du **cadre de vie**.

L'économie de proximité rassemble 2,3 millions d'entreprises « à taille humaine ». Le chef d'entreprise de proximité est en contact régulier avec ses clients ou ses patients. Ce qui le caractérise ? Une exigence de qualité, le sens des responsabilités, le goût du service et du conseil, et la capacité à personnaliser son offre, qu'elle soit technique ou intellectuelle.

400

MÉTIERS DANS L'ARTISANAT,
LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET
LES PROFESSIONS LIBÉRALES

2,3 millions

D'ENTREPRISES DE PROXIMITÉ,
SOIT LES DEUX TIERS DES
ENTREPRISES FRANÇAISES

4 millions

DE SALARIÉS, SOIT 25% DU TOTAL
DES SALARIÉS DU SECTEUR
MARCHAND EN FRANCE

50 %

DES APPRENTIS ET CONTRATS
DE PROFESSIONNALISATION
EN FRANCE



ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS, REJOIGNEZ-NOUS !

Que nous soyons artisans, commerçants ou professionnels libéraux, nous sommes tous chefs d'entreprise de proximité et nous défendons les mêmes valeurs : indépendance, esprit d'entreprendre, exigence de qualité, transmission des savoir-faire, innovation. Nous avons une maison commune : l'U2P.

L'U2P fédère cinq organisations membres, qui regroupent 119 organisations professionnelles nationales. Trouvez celle qui correspond à votre activité professionnelle en consultant les sites de ces organisations et rejoignez le grand réseau de l'U2P !



Confédération de l'Artisanat et des
Petites Entreprises du Bâtiment
www.capeb.fr



Confédération Générale de
l'Alimentation en Détail
www.cgad.fr



Confédération Nationale de l'Artisanat
des Métiers et des Services
www.cnams.fr



Union Nationale des
Professions Libérales
www.unapl.fr



Syndicat National des Artisans des
Travaux publics et du Paysage.
www.cnatp.org

QUELQUES COMBATS MENÉS AVEC VOUS

Les Sacrifiés



Le 13 novembre 2013, nous avons lancé une mobilisation nationale pour défendre l'économie de proximité face à l'augmentation constante de la pression fiscale et à l'explosion des défaillances d'entreprises.

Résultat : 1 milliard d'euros de baisses de charges pour les travailleurs indépendants.

La qualification sauvegardée



Le projet de loi Sapin II prévoyait de supprimer l'exigence de qualification pour exercer nos métiers.

Résultat : grâce à notre action, les qualifications ont été préservées, garantissant la qualité de nos produits et services.

La fin du compte pénibilité



Vigoureusement opposés au C3P dès son annonce, nous avons combattu ce dispositif totalement ingérable pour nos entreprises.

Résultat : le compte personnel de prévention de la pénibilité est devenu en 2017 le compte professionnel de prévention, beaucoup mieux adapté aux entreprises de proximité.